

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF1618

présenté par
M. Maillot, M. Sansu, M. Tjibaou et M. Maurel

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	60 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	60 000 000
TOTAUX	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

À La Réunion, 66 600 jeunes de 16 à 25 ans sont inscrits chaque année dans l'une des quatre Missions Locales du territoire (Nord, Sud, Est, Ouest). Sur une population totale de 116 000 jeunes dans cette tranche d'âge, cela représente un taux de couverture de 57%. Pour comparaison, la moyenne nationale se situe autour de 25%. Ces 66 600 jeunes ne sont pas le fruit du hasard ou d'une politique volontariste disproportionnée. Il est le reflet direct de notre contexte socio-économique car

plus de 50% de nos jeunes vivent sous le seuil de pauvreté avec un taux de chômage (pour les 16-25 ans) dépassant les 40% allant jusqu'à 70% pour certains issus des quartiers prioritaires de la ville. La baisse de 13% des crédits alloués aux Missions Locales, soit une réduction des autorisations d'engagement de 520,8 millions d'euros au niveau national (contre 598,45 millions en 2025) aurait des conséquences dramatiques et immédiates pour La Réunion, bien au-delà de ce qui est envisageable en Hexagone. Si l'enveloppe dédiée aux Missions locales n'est pas consommée dans certaines régions, nos indicateurs économiques et sociaux contraignent son épuisement. Ainsi, les baisses successives sur ces piliers de l'inclusion sociale ne peuvent perdurer. À La Réunion, la Mission locale n'est un dispositif parmi d'autres. Elle est devenue le pilier central, souvent le dernier rempart, pour des milliers de jeunes en situation de grande vulnérabilité. C'est pourquoi, il est important de reconsidérer ces coupes budgétaires injustes car elles mettront à la rue aussi bien les conseillers qui accompagnent les jeunes que les jeunes eux-mêmes. Conscient des économies recherchées par le gouvernement, cet amendement vise donc à maintenir un budget équivalent à celui de 2025 afin de préserver les emplois au sein des missions locales réunionnaises mais aussi préserver l'accompagnement des jeunes en difficulté.

L'action 03 du programme 102 est abondée de 60 millions en AE et CP. Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 36 du programme 155.